

# AIDES AUX ACTEURS DE LA FILIÈRE ÉQUINE — Région Occitanie



## BÉNÉFICIAIRES

		TYPE D'AIDE		SECTEUR DE L'AIDE				TYPE DE STRUCTURE			RÉGIME	
		HORS INVESTISSEMENTS	INVESTISSEMENTS	ÉLEVAGE	ÉQUITATION	COURSE	HIPPOMOBILE TRAVAIL	TRANSVERSAL	ENTREPRISES	ASSOCIATIONS	COLLECTIVITÉS	MSA
<b>AIDES FINANCIÈRES</b>												
<b>AIDES EUROPÉENES</b>												
<b>Guide des aides PAC pour la filière Equine</b>												
Le contenu de ce document présente les principaux dispositifs d'aides allouées par l'Union européenne pouvant bénéficier aux acteurs de la filière équine	<a href="#">Lien</a>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>AIDES NATIONALES</b>												
<b>Le Fonds « d'Encouragement aux Projets Equestres Régionaux Ou Nationaux » (EPERON)</b>												
Le Fonds EPERON est un soutien financier aux projets innovants et structurants. Les projets présentés au Fonds EPERON doivent être localisés en France et dans les départements ou territoires d'outre-mer. Le Fonds EPERON intervient en complément d'autres cofinancements : Europe, Etat, Région, Département, Commune, fonds privés...	<a href="#">Lien</a>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<b>Installation des jeunes agriculteurs (+18 ans / -40 ans)</b>												
Les aides à l'installation visent à soutenir financièrement les jeunes agriculteurs pour leur première installation et à favoriser la viabilité économique de leur projet. Cette aide est financée par les crédits européens sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et des crédits nationaux. Cette aide concerne toute personne qui souhaite s'installer comme exploitant agricole à titre individuel ou au sein d'une société agricole.	<a href="#">LR : Lien</a>											
	<a href="#">MP : Lien</a>		X	X					X			X

Installation des jeunes agriculteurs / FINANCEMENTS												
<p>Il existe de nombreuses solutions pour vous permettre de financer votre projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>aides financières</li> <li>fonds d'investissement</li> <li>garanties bancaires</li> <li>prêts, prêts participatifs, etc.</li> </ul> <p>Les conseillers des Points Accueil Installation disposent d'un accès à une base de données nationale répertoriant l'ensemble des financements mobilisables pour la création ou la reprise d'une exploitation. Ils pourront vous indiquer ceux qui correspondent à vos besoins.</p>	<a href="#">Lien</a>	X		X						X		X
ACRE (aide à la création d'entreprises pour les demandeurs d'emploi)												
<p>L'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) consiste en une exonération partielle de charges sociales, dite exonération de début d'activité, et un accompagnement pendant les premières années d'activité. Elle permet aussi à certains bénéficiaires de prétendre à d'autres formes d'aides. Les conditions d'attribution de l'Acre (bénéficiaires, formalités et taux d'exonération) dépendent de la date de votre souscription au dispositif (depuis le 1er janvier 2020 ou avant cette date).</p>	<a href="#">Lien</a>	X		X	X	X	X	X	X			
Aide pour les femmes : la garantie égalité femme												
<p>La garantie EGALITE femmes (ex FGIF) est le seul dispositif national dédié aux femmes entrepreneures. Son objectif est de faciliter l'accès au crédit bancaire des femmes pour financer la création, la reprise ou le développement de leur entreprise.</p>	<a href="#">Lien</a>	X		X	X	X	X	X	X			
Le prêt d'honneur Initiative France												
<p>Si vous ne disposez pas d'un apport personnel suffisant pour obtenir un emprunt bancaire permettant de boucler le financement de votre projet de création ou reprise d'entreprise, il vous est possible de renforcer cet apport en sollicitant un prêt sans intérêts ni garanties que vous vous engagez à rembourser "sur l'honneur".</p> <p>L'obtention d'un tel prêt crédibilise le projet de création ou de reprise et a un effet de levier significatif pour l'obtention d'un financement bancaire complémentaire. Cela permet par ailleurs de bénéficier de l'accompagnement de l'organisme qui vous l'accorde pendant la phase de démarrage et de premier développement de votre activité. Deux avantages considérables pour la réussite de votre entreprise !</p>	<a href="#">Lien</a>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Création d'entreprise : les alternatives au prêt bancaire												
<p>Vous souhaitez créer votre entreprise ou vous développer et vous avez du mal à obtenir un prêt de votre banque ? Il existe d'autres moyens pour obtenir des financements ! Business angels, financement participatif etc. Tour d'horizon des solutions alternatives.</p>	<a href="#">Lien</a>	X		X	X	X	X	X	X			



<p>transformation numérique, de trouver un expert numérique proche de chez vous, de connaître les 60 partenaires de l'initiative, de parcourir les offres de financement dédiées à la transformation numérique.</p>														
<b>Bonus écologique</b>														
<p>Le bonus écologique constitue une aide à l'achat ou à la location d'un véhicule peu polluant neuf.</p>	<a href="#">Lien</a>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<b>FNE-Formation</b>														
<p>Le FNE-Formation est un dispositif dédié à la formation des salariés placés en activité partielle ou en activité partielle de longue durée. Il consiste en une prise en charge par l'Etat d'une partie des coûts pédagogiques du projet de formation. L'objectif : faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations liées aux mutations économiques et favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois en cas de changements professionnels dus à l'évolution technique ou à la modification des conditions de production.</p>	<a href="#">Lien</a>	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<b>Plan Climat Bpifrance</b>														
<p>Le plan climat de Bpifrance renvoie essentiellement à la distribution de 1,5 Md€ de prêts garantis « verts » permettant de financer des projets de financement réduisant l'impact environnemental des entreprises et l'intensification, aux côtés d'investisseurs privés, du soutien en fonds propres aux entreprises prometteuses des greentechs.</p>	<a href="#">Lien</a>	X	X	X	X	X	X	X	X					
<b>L'aide financière simplifiée exploitant (AFSE)</b>														
<p>Dispositif d'accompagnement visant à améliorer les conditions de travail au sein des Très Petites Entreprises (TPE) agricoles. Ce dispositif permet de financer notamment du matériel, permettant de réduire la pénibilité au travail. Elle permet d'obtenir l'appui d'un conseiller en prévention MSA et un soutien financier de 50% maximum de votre investissement, plafonné à 3000€</p>	<a href="#">Lien</a>	X	X	X						X				X
<b>Tremplin pour la transition écologique des PME</b>														
<p>Aide de l'ADEME pour la décarbonation, l'éco-conception, l'économie circulaire et la gestion des déchets, la chaleur et le froid renouvelable pour les bâtiments (hors logement), l'efficacité énergétique de serres chauffées ou la mobilité durable Ce programme de soutien financier National est ouvert jusqu'à fin 2023 et permet, entre autres, d'obtenir des aides pour la création de citerne enterrée. Pour la récupération d'eau de pluie, ce dispositif permet un financement à 80% du montant éligible, avec un montant de 250€/m3 et un plafond fixé à 50 000€.</p>	<a href="#">Lien</a>		X	X	X	X	X			X				

## AIDES REGIONALES

### Contrat Agriculture Durable

La Région Occitanie finance un temps d'accompagnement personnalisé pour définir votre projet de transition agroécologique à 5 ans. Il s'agit d'une aide forfaitaire de 1 500€ max/exploitation sur la base de 4 jours minimum de réalisation. Sont éligibles les exploitations agricoles dont le siège social est situé en Occitanie.

[Lien](#)

X

X

X

X

### Dispositif Unique

Co-financée par l'Europe et la Région, cette aide à l'investissements dans les exploitations agricoles, a pour objectif d'accompagner les agriculteurs vers un renforcement de leur compétitivité et vers des pratiques répondant à l'agro-écologie. Cet aide permet de financer entre-autre : les bâtiments et logements des animaux, la fabrication d'aliments et le stockage, les équipements liés au bien-être animal et à la biosécurité, les agro-équipements pour économiser ou préserver la ressource en eau, des équipements ou infrastructures agritouristiques.

Le taux de base est de 25 % (bonifications possibles si JA/NA ou ZM, etc.) . Le montant des dépenses éligibles est de 20 000 HT à 300 000 HT (jusqu'a 600 000 euros dans certains cas).

Une note sera attribuée à chaque projet selon les critères définis, sur la base des informations transmises par le bénéficiaire dans sa demande d'aide. Les formulaires de demande d'aide détaillent les informations utiles et, le cas échéant, les pièces justificatives nécessaires à la notation du dossier selon chacun des critères. Un classement des dossiers sera effectué selon la note obtenue et les meilleurs dossiers seront sélectionnés en fonction de l'enveloppe dédiée au dispositif.

**Attention :** pour la filière équine, seules les activités d'élevages (reproduction et vente de produits de l'élevage) et les activités agritouristiques équestre sont éligibles

[Lien](#)

X

X

X

X

### Pass - Petits investissements dans les exploitations agricoles

Le Pass « Petits investissements dans les exploitations agricoles » a pour objectif d'accompagner un besoin d'investissement, limité et ciblé, permettant la transition agroécologique des exploitations agricoles tout en contribuant à leur viabilité économique. Le taux de base est de 20% (bonifications possibles si JA/NA ou ZM, etc.) pour des dépenses comprises entre 5000 euros HT et 20 000 euros HT. **Attention :** pour la filière équine, seules les activités d'élevages (reproduction et vente de produits de l'élevage) et les activités agritouristiques équestre sont éligibles

[Lien](#)

X

X

X

X

### Pass Installation

Apporter une aide au démarrage à l'installation afin de sécuriser cette période critique en mettant en place un dispositif d'accompagnement au niveau de la trésorerie pour les candidats non éligible à la DJA et ayant les connaissances

[Lien](#)

X

X

X

X

et compétences professionnelles. Le PASS Installation en Agriculture est déposé en une seule fois pour 4 ans. Une aide à la trésorerie de 5000 € avec possibilité de bonifications.												
<b>FOSTER TPE-PME</b>												
FOSTER est un fonds d'accompagnement financier des petites et moyennes entreprises et des exploitants agricoles et forestiers, installés en Occitanie. Trois solutions sont proposées : Garantie bancaire, prêt à l'innovation à taux 0% et un capital renforcé.	<a href="#">Lien</a>	X		X	X	X	X		X			
<b>Prêts d'honneur Occitanie Transmission</b>												
Soutenir les entreprises en renforçant leurs fonds propres lors de la reprise d'une activité. Il consiste en un prêt d'honneur personnel aux repreneurs, sans intérêt et sans prise de garantie. L'objectif du prêt est de : renforcer les fonds propres des repreneurs, améliorer l'accès au crédit bancaire et renforcer la trésorerie de démarrage.	<a href="#">Lien</a>	X		X	X	X	X	X	X			
<b>Manifestation agricole et événementiel Sud de France</b>												
L'objectif de cette aide est de promouvoir les territoires et des produits de nos terroirs, qui représentent un intérêt commercial direct pour un certain nombre d'acteurs économiques. Elle concerne les porteurs de projets publics ou privés à l'exception de particuliers et des entreprises. Il s'agit de manifestations agricoles d'envergure nationale, régionale ou départementale et sera attribuée en fonction de la fréquentation, du public touché, de la notoriété et de l'impact économique qu'elles génèrent. Ces manifestations doivent donc toucher et être ouvertes au grand public.	<a href="#">Lien</a>	X		X				X		X	X	
<b>Soutien des clubs sportifs "Occitanie sport pour tous"</b>												
Aide à l'acquisition de matériels sportifs les clubs qui évoluent au niveau local ou régional ayant un impact social fort sur leur territoire, qu'ils se situent en milieu rural ou urbain. L'aide de la Région est forfaitaire et comprise entre 500 et 2 000 €.	<a href="#">Lien</a>		X		X				X	X		
<b>Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs</b>												
Soutien aux projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs d'intérêt régional, territorial ou local pour les associations et les collectivités.	<a href="#">Lien</a>		X		X					X	X	
<b>Fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap</b>												
Aide à l'acquisition de matériel sportif nécessaire au développement de la pratique des personnes en situation de handicap. Le montant de la subvention est limité à 80% du coût d'acquisition du matériel.	<a href="#">Lien</a>		X		X				X	X		

### Soutien des manifestations sportives

Soutient d'organisations de manifestations sportives qui contribuent à l'animation de ses territoires, à son développement économique et son rayonnement :

- Les manifestations internationales d'exception
- Les manifestations nationales et internationales
- Les manifestations à fort impact territorial

[Lien](#)

X

X

X

X